



Frais de rejet de prélèvement banque postale

Par **duhamel**, le **18/03/2009** à **12:58**

en situation catastrophique nivo financier j'ai pas mal de prélèvement de rejet pour faute de provision (10 euros par rejet) mais l'établissement qui prélève retient un prélèvement 3 à 5 jours plus tard donc la banque postale me refacture 10 euros de frais soit en moyenne 10 euro multiplier par 2 pour 5 à 6 prélèvements rejeter soit 180 euros le mois dernier en étant au rmi...merci de votre réponse sincères salutations

Par **gloran**, le **18/03/2009** à **18:09**

C'est pourtant simple, demandez à votre banque d'annuler l'autorisation de prélèvement ! ceci coûte en général une quinzaine d'euros. Ensuite, à vous de jouer avec le créancier en le payant directement (ne vous inquiétez pas il vous enverra la facture).

Par **cedric62**, le **11/07/2009** à **14:43**

ben comme ayant aussi eu ce genre de souci avec ma banque et à force de recherche sur internet, depuis mai 08 de nouvelles lois sont apparues pour palier au abus de ce genre de la part des banques. Je peux te confirmer que ta banque n'a pas le droit de te prendre des frais de rejet pour un prélèvement se présentant sur ton compte à plusieurs reprises. Donc si cet organisme a présenté à ou 5 fois ce prélèvement à ta banque celle-ci n'a le droit de prélever qu'une seule fois les frais. Bon courage

Par **gloran**, le **11/07/2009** à **17:36**

Cedric, pourriez-vous citer la loi ou l'article correspondant ? (c'est dans la loi Chatel, non ?).

Les gens oublient quand même les gestes simples, et - il faut le dire - évident : retirer l'autorisation de prélèvement. C'est d'une évidence tellement énorme, on se demande pourquoi les gens ne commencent pas par ça.